



LES SPORTS

VILLE DE NEUCHÂTEL

PISCINE DU CRET-DU-CHENE

CONCEPT DE PROTECTION COVID-19

Préambule

Conformément à l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus et publiée par l'Administration fédérale, les exploitants de piscines élaborent un concept de protection sur la base notamment des recommandations établies par l'Association des Piscines Romandes et Tessinoises, l'OFSP, l'OFSPPO, l'ASSS et l'ASSRT.

Le principe général actuel est que tous les équipements et installations de bains sont en accès libre dans leur totalité, dans le respect des 4 principes suivants :

- Le cadre général des plans de protection de branche, notamment en ce qui concerne la protection contre la transmission, le respect des distances et l'hygiène et la protection des personnes.
- L'adaptation des volumes de clientèle aux espaces disponibles (Eau + loisirs) sur la base de 7m²/personne.
- La communication permanente et omniprésente des règles d'hygiène et de conduite par affichage.
- La responsabilité de l'exploitant et des usagers dans la bonne observation des mesures de protection.

Exploitation du bassin du Crêt-du-Chêne

L'ouverture au public est interdite. Le bassin est mis uniquement à disposition des besoins scolaires, des associations sportives et du Service des sports de la Ville de Neuchâtel à l'appui d'un concept validé par ce dernier.

Les consignes sanitaires fédérales et les informations générales sont affichées à plusieurs endroits dans le périmètre du bassin.

Chaque entité qui se rend dans les locaux connexes au bassin doit mettre à disposition de ses membres du gel hydro-alcoolique pour une désinfection des mains obligatoires.

Dans le cas où les consignes de distanciation ne pourraient être tenues, le port du masque est obligatoire, sauf dans l'eau.

Les nageurs peuvent se croiser dans une même ligne.

Fréquentation Maximale Instantanée (FMI)

La FMI en situation de Covid-19 au sein du bassin du Crêt-du-Chêne est de 66 personnes (460m²).

Chaque entité a le devoir de faire respecter cette capacité maximale.

Espaces sanitaires

Certaines douches et certains lavabos sont indisponibles pour respecter les distanciations de 1.5m entre les personnes.

Selon les mesures fédérales actuelles, les fréquences de nettoyage et de désinfection habituels (Hors Covid-19) sont suffisants.

Le Service des sports fait appel à la responsabilité personnelle des usagers du bassin pour la bonne tenue du présent concept de protection. Toute personne ou groupe de personnes qui ne respecteraient pas ces mesures se verront refuser l'accès au bassin.

Patrick Pollicino

Chef de service

Mathieu Séguéla

Gestionnaire des piscines